

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 Mai 2019

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Lucie FRECON, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Nicole MATHIEU, et M. Antony PILON.

Excusé : M. Julien COLLANGETTE

Mme Nicole MATHIEU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2019.

Le compte-rendu de la séance du 26/03/2019 est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le conseil Municipal décide de leur attribuer la même subvention que l'année précédente. **(D1-2019-05-09)**.

FONDS DE CONCOURS 2019

Madame le Maire précise que suite à la délibération de la CCFE du 11 juillet 2018 le Conseil communautaire reverse un fonds de concours à notre commune d'un montant de 7667 € pour l'année 2019. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette somme. **(D2-2019-05-09)**.

JURES D'ASSISES

La commune de Chambéon ayant été tirée au sort parmi les communes du canton, le Conseil Municipal se doit à son tour de tirer au sort 3 personnes parmi les personnes inscrites sur la liste électorale. Ces 3 personnes seront informées par courrier.

DEVIS SALLE DES FETES

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de rénover la salle des fêtes datant de 1985. L'éclairage à led a été installé, les peintures rafraîchies, de nouvelles tables ont été achetées et le côté cuisine a été rénové. Il reste à renouveler la banque d'accueil qui a bien vécu et les deux wc turcs pour que l'ensemble soit adapté à tous les publics. Elle présente au Conseil Municipal les devis de plusieurs entreprises.

le Conseil Municipal décide que JLR Menuiseries réalisera le bar (7 125 € HT) et Plomberie Chauffage Montabonnel installera les deux wc surélevés et remplacera le lavabo cassé (1708€ HT). Le Conseil Municipal sollicitera une demande de subvention au Département de la Loire sur l'enveloppe de solidarité 2020. **(D3-2019-05-09)**.

De plus, un nouveau percolateur est commandé car l'autre est hors service.

PROJET AMELIORATION ENERGETIQUE LOGEMENT MAIRIE

Madame Le Maire présente les rapports du SIEL concernant les 3 logements communaux. Suite à ce bilan le Conseil Municipal décide de monter un dossier d'aide RENOLUTION 2019 auprès du SIEL concernant l'appartement 1^{er} étage de la mairie. Il s'agira de remplacer les menuiseries extérieures, les volets et la ventilation. L'entreprise retenue est Atelier CIA de Montrond Les Bains pour un montant de 13782.80 € HT et de HESTIA énergies pour la ventilation. **(D4-2019-05-09)**

Concernant les logements 14 rue du Moulin, le Conseil Municipal étudie la possibilité de la mise en vente de cet immeuble.

MO

TRANSFERT COMPETENCE AU SIEL , IRVE (Infrastructures recharge voitures électriques)

Madame le Maire informe l'assemblée que le SIEL a un projet de DSP pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, à une échelle inter-régionale. Notre collectivité, adhérente au SIEL TE-Loire, soutient cette démarche qui vise à assurer le déploiement de l'électromobilité sur nos territoires. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

DOSSIERS EN COURS

Marquage au sol : l'entreprise Bec Marquage réalisera les traçages en résine sur les marquages au sol actuel : dents de requin, passage piétons, bandes stop qui résisteront davantage dans le temps.

DIVERS

La commission Plan d'eau s'est réunie vendredi 26 avril. M. Jankow a présenté son projet de promenade à poneys autour du plan d'eau et d'un point vente de boissons-gâteaux les samedis, dimanches et un ou deux jours par semaine. Le Conseil Municipal donne un accord pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à Florian Cizeron pour l'utilisation du terrain de tennis pour des animations sportives les samedis matins d'été.

La municipalité invite les familles à la fête des mères le vendredi 24 mai à 19h, salle Arc-en-ciel.

La population est invitée également à l'inauguration des dernières réalisations communales : la requalification de l'allée du four à pain, la création de la place de la Croix et la réalisation du plateau traversant le samedi 22 juin à 10 heures.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45. 4 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 27 juin 2019 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

